

Facturation des déversements

Guide pour les sites de déversement

Informations obligatoires sur la facture

Format: **pdf** de deux pages maximum contenant:

- ✓ Date de facturation
- ✓ Total du nombre de tonnes
- ✓ Matière
- ✓ Territoire Des numéros sont déjà attribués aux territoires desservis (1 à 33) Voir liste en annexe A
- ✓ Coût à la tonne
- ✓ Numéro du bon de commande
- ✓ Nombre de voyages total pour le mois
- ✓ Montant total (sans taxes)
- ✓ Montant des taxes applicables
- ✓ Montant total (avec taxes applicables)

Informations obligatoires sur le détail d'une facture (PJ à la facture)

Format: **csv** (à envoyer en pièce jointe à la facture)

Champ	Format	Description
Date	AAAA-MM-JJ (ou équivalent)	Date de réception de la matière
Immatriculation camion	L - 123456	Plaque d'immatriculation du véhicule entrant
Numéro camion	Alphanumérique ou numérique (pas de format standard car dépend des transporteurs)	Numéro inscrit en lettrage sur l'avant et le côté du véhicule entrant. (optionnel en mode dégradé sans GAD)
Transporteur	texte	Peut être abrégé (ex: Derichebourg = DER) (optionnel en mode dégradé sans GAD)
Territoire	Numéro (1 à 33) Voir annexe A.	optionnel lors d'une facture ciblée pour un seul territoire précisée sur la facture
No autorisation	alphanumérique	Ce numéro correspond au numéro de billet d'autorisation à déverser que la ville émet pour autoriser le véhicule à entrer déverser des matières en son nom. ex: RA-T-12-34567
No billet de pesée	Alphanumérique ou numérique (selon besoin du site)	Le site génère des billets de pesée à la balance de sortie. Ce numéro correspond à leur identification.
Heure d'entrée	HH:MM (format 24h)	Heure de passage à la balance d'entrée
Heure de sortie	HH:MM (format 24h)	Heure de passage à la balance de sortie
Poids net	numérique (en kg)	Quantité de matière déposée au site = Poids du véhicule plein - poids du véhicule vide
No Conteneur	alphanumérique	au besoin si des conteneurs 20-40 vg3 sont utilisés pour déposer de la matière - laisser vide si non applicable

Comment transmettre les informations

À envoyer électroniquement à:

• Destinataire: facture@montreal.ca

• En copie conforme (CC): <u>soutienoperationnel.environnement@montreal.ca</u>

Indisponibilité de GAD

Le système informatique du site de déversement ne doit pas dépendre du système de gestion des autorisations de déverser (GAD). **Si le système GAD devenait indisponible**, pour quelque motif que ce soit, le site de déversement doit être en mesure de permettre aux véhicules autorisés d'effectuer un déversement et de le facturer à la ville.

Lorsque le système GAD est indisponible, la transmission de l'autorisation en format papier du transporteur au site est obligatoire (à déposer dans un pigeonnier) en plus des informations décrites à la section information nécessaire.

Annexe A: Numéros attribués aux territoires

Ahuntsic/Cartierville	1
Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension	2
Rosemont/Petite-Patrie	3
Mercier/Hochelaga-Maisonneuve	4
Plateau-Mont-Royal	5
Ville-Marie	6
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce	7
Sud-Ouest	8
Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles	9
Anjou	10
Baie-d'Urfée	11
Beaconsfield	12
Côte-St-Luc	13
D.D.O.	14
Dorval	15
Hampstead	16
Kirkland	17
Lachine	18
Lasalle	19
L'Ile-Bizard/Ste-Geneviève	20
Outremont	21
Montréal-Est	22
Montréal-Nord	23
Montréal-Ouest	24
Mont-Royal	25
Pierrefonds/Roxboro	26
Pointe-Claire	27
Saint-Laurent	28
Saint-Léonard	29
Senneville	30
Ste-Anne-de-Bellevue	31
Verdun	32
Westmount	33